

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 8 octobre 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Vincent Jarry, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Clarence Lloyd, Suzie Fortin, Michèle Turcotte**

**SONT ABSENTS :**

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

9 personnes sont présentes lors de la séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **MOT DE LA MAIRESSE**

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
  - a. Adoption du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.
  - b. Acceptation de la programmation finale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Canada.
  - c. Adoption de la Politique et procédure de la portabilité des données et de la Politique et procédure de transfert de données personnelles.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
  - a. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'embauche de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour des dossiers urgents.
- 6) VOIRIE**
  - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
  - b. Adoption du Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale.
  - c. Renouvellement du contrat de déneigement des Entreprises Aljer inc. pour l'année 2025.
  - d. Accorder le contrat de déneigement des stationnements, glissières et bornes sèches à Gilles Tremblay.
  - e. Renouvellement du mandat accordé à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisée comme abat-poussière.

- 7) **URBANISME**
  - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
  - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 20 septembre 2024.
  - c. Autorisation de l'émission d'un permis assujéti au PIIA pour une enseigne annonçant un atelier de fabrication d'objets de poterie.
  - d. Entente avec la municipalité de Bolton-Est au sujet de la municipalisation de la partie du chemin Au tournant de la rivière située sur son territoire.
- 8) **ENVIRONNEMENT**
  - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
  - b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 19 septembre 2024.
- 9) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.
- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
  - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
  - b. Accorder le contrat de messagerie d'urgence à CAUCA.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## PROCÈS-VERBAL

### MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

#### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-10-198

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 10 septembre 2024;

2024-10-199

**Il est proposé par Suzie Fortin**

**appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal du 10 septembre 2024 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

### **3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

### **4) ADMINISTRATION**

#### **a. Adoption du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal a été donné lors de la séance du 10 septembre 2024 et que le projet de règlement a été adopté à la même séance.

2024-10-200

**Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

#### **b. Acceptation de la programmation finale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Canada.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-10-201

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des

biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE**

**c. Adoption de la Politique et procédure de la portabilité des données et de la Politique et procédure de transfert de données personnelles.**

**CONSIDÉRANT QUE** des nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec (Loi 25)* sont entrées en vigueur le 22 septembre;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de se conformer à ces dispositions, la municipalité doit adopter des nouvelles politiques et procédures;

2024-10-202

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte la Politique et procédure de la portabilité des données et de la Politique et procédure de transfert de données personnelles;

**QUE** ces politiques puissent être mises-à-jour régulièrement, afin de se conformer aux exigences législatives.

**ADOPTÉE**

**5) RESSOURCES HUMAINES**

**a. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'embauche de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour des contrats ponctuelles.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bolton-Ouest a besoin du soutien dans le cadre de son service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité voisine nous a demandé la permission de bénéficier des services de madame Isabelle

Perreault, notre inspectrice en urbanisme et environnement, pour des situations urgentes seulement et nécessitant une inspection sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Perreault a confirmé sa disponibilité à offrir son appui à Bolton-Ouest pour répondre à des situations urgentes seulement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 569 du *Code municipal du Québec*, les municipalités peuvent conclure des ententes pour se partager les services d'un fonctionnaire que la loi oblige chaque municipalité à avoir;

2024-10-203

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil accepte que madame Isabelle Perreault, inspectrice en urbanisme et environnement effectue un maximum de 10 heures par mois en tant qu'employée de la municipalité de Bolton-Ouest pendant la période du 21 octobre 2024 au 24 janvier 2025;

**QUE** les heures effectuées à Bolton-Ouest ne doivent pas affecter la performance de travail de madame Perreault à Saint-Étienne-de-Bolton, ni avoir un impact négatif sur le traitement de dossiers de notre municipalité;

**QUE** l'intervention de madame Perreault à Bolton-Ouest doit être requise seulement pour des cas urgents et ponctuels seulement, surtout lorsque des visites de terrain sont nécessaires.

**QU'**une fois un nouvel inspecteur est embauché à Bolton-Ouest, madame Perreault puisse arrêter son offre de services envers Bolton-Ouest.

**ADOPTÉE**

## **6) VOIRIE**

### **a. Rapport sur les travaux publics en cours**

Le conseiller Alexandre Berger présente la programmation des travaux du mois d'octobre.

### **b. Adoption du Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale a été donné lors de la séance du 2 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 10 septembre 2024.

2024-10-204

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale.

**ADOPTÉE**

**c. Renouvellement du contrat de déneigement des Entreprises Aljer inc. pour l'année 2025.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres publics en 2022 pour le déneigement des chemins pour un contrat d'un an avec quatre années optionnelles, débutant avec la période hivernale 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a retenu les services des Entreprises Aljer inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire prendre l'année optionnelle 2024-2025 au prix par kilomètre, taxes incluses, de 9083,03\$ ;

2024-10-205

**Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité retienne les services des Entreprises Aljer inc. pour le déneigement, le sablage et le déglacage des chemins durant l'hiver 2024-2025 au prix par kilomètre, taxes incluses, de 9 083,03\$.

**ADOPTÉE**

**d. Accorder le contrat de déneigement des stationnements, glissières et bornes sèches à Gilles Tremblay.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de la part de Gilles Tremblay pour le déneigement des stationnements municipaux, des bornes sèches et des glissières;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix soumis est de 13 185,33\$ taxes incluses;

2024-10-206

**Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil octroie le contrat de déneigement des stationnements municipaux, des bornes sèches et des glissières pour l'hiver 2024-2025 à Gilles Tremblay, au montant de 13 185,33\$.

**ADOPTÉE**

**e. Renouvellement du mandat accordé à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* stipule:

De permettre à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Et précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Et précise aussi que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

2024-10-207

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit jusqu'au 30 octobre 2025, avec possibilité de prolongation jusqu'au 30 octobre 2026 ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

## 7) URBANISME

### a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois de septembre est déposé par le conseiller Harry Bird.

### b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 20 septembre 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

### c. Autorisation de l'émission d'un permis assujéti au PIIA pour une enseigne annonçant un atelier de fabrication d'objets de poterie.

PIIA-4 :

Adresse : 316, 1<sup>er</sup> rang

Lots : 5 191 999

Zone : RUR-6

Nature de la demande : Enseigne annonçant un atelier de fabrication d'objets de poterie.

**CONSIDÉRANT QUE** la construction, l'installation ou la modification d'enseignes annonçant les établissements commerciaux, industriels ou publics ainsi que les enseignes pour les usages complémentaires à des fins résidentielles de type service professionnel, personnel ou d'affaire et les activités artisanales et artistiques sur l'ensemble du territoire sont visées par le PIIA-4 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant exerce une activité artisanale et artistique de poterie comme usage complémentaire à sa résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne proposée est sobre et avec des matériaux qui s'harmonisent avec le bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le support de l'enseigne, une potence en bois, sera implanté en bordure du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du PIIA-4 ont été étudiés pour cette demande ;

2024-10-208

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal le Conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'installation d'un enseigne au 316 1<sup>er</sup> Rang, lot # 5 191 999, comme présentée sur les croquis accompagnant la demande.

**ADOPTÉE**

### d. Entente avec la municipalité de Bolton-Est au sujet de la municipalisation de la partie du chemin Au tournant de la rivière située sur son territoire.

**CONSIDÉRANT QU'**une entente relative à des travaux municipaux a été signée le 27 avril 2012 entre la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, celle de Bolton-Est et l'entreprise LES DEVELOPPEMENTS RENÉ GEMME INC. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a déjà décidé de municipaliser les chemins Serpentine et Rainette (résolution 2024-09-193) et que la partie du chemin Au Tournant de la Rivière située sur son territoire a déjà été municipalisée en vertu de la résolution numéro 2016-12-06-10.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Louis-René Gemme, président de « LES DEVELOPPEMENTS RENÉ GEMME INC.» demande la reprise par la Municipalité de Bolton-Est de la portion du chemin située sur le territoire administratif de Bolton-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre de Conformité des travaux a été reçue de la part de la firme «Avizo Experts-Conseils» en date de 26 juillet 2024 attestant que les travaux ont été exécutés conformément au règlement municipal de Bolton-Est numéro 2011-237 article 3.4;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise LES DEVELOPPEMENTS RENÉ GEMME INC. a exécuté les travaux demandés pour se conformer au règlement no. 2011-237 Section 3, art. 3.7, et a exécuté les travaux de pavage tel que recommandé par le rapport d'inspection CIMA+ réalisé en mai 2022 et demandé par Saint-Étienne-de-Bolton ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bolton-Est n'a qu'une seule adresse sur son territoire administratif sur ce chemin.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bolton-Est est prête à collaborer avec la municipalité de Saint-Étienne de Bolton pour municipaliser la partie sur son territoire administratif et résoudre le problème d'entretien.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bolton-Est a eu plusieurs échanges avec la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour conclure une entente notariée sur l'entretien, basée sur les points suivants :

- Déneigement, travaux liés au dégel, réparation de nids de poule, nivelage, abat-poussière, signalisation, fauchage, élagage et débroussaillage seront réalisés et payés par la municipalité de Saint-Étienne de Bolton;
- Le balayage des rues sera réalisé et payé par la municipalité de Bolton-Est;
- La municipalité de Bolton-Est n'autorise aucun travail majeur sans son consentement préalable;
- La municipalité de Bolton-Est s'engage à assumer 50% des coûts reliés aux travaux de réfection des 240 mètres situés sur le territoire de Bolton-Est qui ne sont pas couverts par des subventions, à présenter les demandes de subvention pour les travaux admissibles sur son territoire, et à organiser ces travaux, et ce, à la demande préalable de la municipalité de Saint-Étienne-de Bolton.
- Si des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Au tournant de la rivière situé sur les deux territoires

municipaux, les deux municipalités présenteront des demandes conjointes de subvention et organiseront les appels d'offres et les travaux ensemble. Les coûts des travaux seront assumés par Bolton-Est dans les mêmes proportions, soit 50% des coûts non-couverts par des subventions sur la portion de 240 mètres.

- Étant donné que le pont reliant les deux municipalités est un ouvrage utilisé principalement par les résidents de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, la municipalité de Bolton-Est ne sera pas tenue responsable des travaux réalisés en lien avec ce pont.

2024-10-209

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confirme ces ententes avec la municipalité de Bolton-Est.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la mairesse, madame Michèle Turcotte et la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu, à intervenir à l'acte notariée de cession du chemin pour confirmer ces ententes et que les frais juridiques de cet acte soient assumés en totalité par Bolton-Est.

**ADOPTÉE**

## **8) ENVIRONNEMENT**

### **a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.**

Le conseiller Vincent Jarry présente le rapport du mois.

### **b. Dépôt du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2024 du CCE**

Le rapport du comité consultatif en environnement du 19 septembre 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

## **9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.**

La conseillère Suzie Fortin présente le rapport du mois.

## **10) SÉCURITÉ CIVILE**

Le conseiller Vincent Jarry présente le rapport du mois.

### **a. Accorder le contrat de messagerie d'urgence à CAUCA.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut s'assurer de la performance de son système de messagerie en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CAUCA nous a fait parvenir une offre de services pour le logiciel, l'application et la gestion des alertes de masse;

2024-10-210

**Il est proposé par Suzie Fortin**

**appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services de CAUCA pour l'implantation du système d'alerte de masse en cas d'urgence, pour un montant de 2 325,38 \$ pour la première année (taxes en sus).

**QUE** le contrat avec CAUCA soit d'une durée de trois (3) ans, soit de janvier 2025 à décembre 2027, avec possibilité de renouvellement pour un terme similaire à la fin du contrat.

**QUE** les coûts annuels après la première année soient de 259,20 \$ (taxes en sus), sujet à une indexation de 3 % par année.

**ADOPTÉE**

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

*Liste des comptes à payer au 8 octobre 2024*

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
9474-1865 QUÉBEC INC.	Achat fournitures pour scies mécaniques	69,05 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Septembre 2024	3 785,86 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Vérifier trouble accès	152,23 \$
AUCLAIR DAVID	Remboursement abonnement biblio	60,00 \$
BELL MOBILITÉ	Cellulaires – Octobre 2024	184,60 \$
CAIN LAMARRE	Services prof. 16 au 17 juillet 2024	277,48 \$
CANADIAN PACIFIC RAILWAY CANADA	Q3-2024 - Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CAUCA	Frais annuels pour service appels urgences municipaux	1 095,46 \$
CHUCK&CO. Transformation numérique	Services professionnels - archiviste	1 169,88 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Octobre 2024	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ – Octobre 2024	220,75 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Septembre 2024	3 869,09 \$
CONTENEURS ÉCOMAX	Location de conteneurs – Ménage au parc	224,20 \$
COOP DU GRAND-BOIS	4/4 Subvention pour la COOP	6 000,00 \$
CREATIONS JADE INC.	Vestes sécurité Brigade OMSC	1 530,78 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Octobre 2024	1 801,78 \$
Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant 14 septembre 2024	820,35 \$
ENTREPRISES R. CHERRIER INC.	Collecte-Transport mat. résiduelles, recyclables, organ	10 096,97 \$
ENVIRO CONNEXIONS	Recyclage Multi-Marières - Résidentiel	1 462,13 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Travaux champ d'épuration parc municipal	527,45 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	Avis de mutation (6) - Septembre 2024	36,00 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Août / Septembre 2024	602,88 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité parc du 19 juillet au 18 septembre 2024	169,29 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité mairie du 19 juillet au 18 septembre 2024	734,76 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan mensuel Firewall Watchguard	1 707,22 \$
INFORMATIQUE ASR	Service sur place - Installer nouvel ordi et autres	339,08 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan Cloud PBX - Téléphonie IP	393,22 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 Business - 1 utilisateur	23,45 \$
INFOTECH	Aurora - Livraison de l'environnement apprentissage	3 269,61 \$
LES ENTREPRISES PHILIPPE BERTHELETTE	Travaux de fauchage	3 828,67 \$
LES POMPAGES WEST BROME INC.	Vidange de fosses septiques (10)	2 768,59 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnels au 20 septembre 2024	1 366,86 \$

LOCATION DE TENTES STUKELY-SUD	Prolongation de location de chapiteau - 5 semaines	2 730,66 \$
MÉGABURO INC.	Fournitures de bureau et lecture de compteurs	627,99 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage	891,50 \$
NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Travaux du rang Vincent	10 968,60 \$
PAVAGE PRÉFONTAINE 2024	Asphalter approche pont Tournant-de-la-Rivière	5 145,19 \$
PLOMBERIE CHRISTIAN CÔTÉ	Travaux réparation plomberie	2 982,46 \$
RAPPEL	Arrachage manuel du MAE - Lac Trousers	2 200,00 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	4e trimestre/Collecte, transport et traitement	1 378,17 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Septembre 2024	9 927,43 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Parc	569,13 \$
SERVICES CONSEIL EN URBANISME	Consultations diverses en urbanisme	1 925,03 \$
SOS BORNES SÈCHES inc.	Réparation bornes sèches	5 419,17 \$
SOS BORNES SÈCHES inc.	Inspection et réparation bornes sèches	5 606,41 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	330,00 \$
ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL INC.	Étude hydraulique - Remplacement ponceau	6 151,16 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières résiduelles - Septembre 2024	1 724,01 \$
		108 861,39 \$

2024-10-211

**Il est proposé par Suzie Fortin appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** les comptes à payer soit approuvés.

**ADOPTÉE**

## 12) AFFAIRES DIVERSES

## 13) PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-212

**Il est proposé par Harry Bird appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 30, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michèle Turcotte  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Cristina Chiurtu  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.